



Sunday and Holiday Opening

For Retail Businesses In Winnipeg And Municipalities With A By-Law In Effect

The City of Winnipeg has passed a by-law to adopt liberalized Sunday and holiday shopping laws.

In Winnipeg, all retail businesses regardless of the number of persons employed are able to open for business on Sundays and designated holidays. For those businesses, which normally employ more than four persons at any one time, there are some restrictions, as described below.

Businesses which normally operate with more than four staff at any one time, including the owner:

- may operate between the hours of 12 noon and 6 p.m. on Sundays, Victoria Day, and Thanksgiving Day with no restrictions on the number of employees on staff.
- may not operate outside the hours of 12 noon and 6 p.m. on Sundays, Victoria Day, and Thanksgiving Day.
- may not operate on New Year's Day, Good Friday, Easter Sunday, Canada Day, Labour Day, and Christmas Day.

Note: On Sundays, Victoria Day, and Thanksgiving Day, businesses which normally operate with more than four staff at any one time have the choice to remain closed irrespective of any provision of a lease or other agreement.

Ouverture des commerces les dimanches et jours fériés

à l'intention des établissements de commerce de détail de Winnipeg et des municipalités ayant un arrêté en vigueur

La Ville de Winnipeg a pris un arrêté régissant la libéralisation du commerce le dimanche et les jours fériés.

À Winnipeg, tous les établissements de commerce de détail peuvent être ouverts les dimanches et certains jours fériés, indépendamment du nombre de personnes employées. Les restrictions suivantes s'appliquent aux établissements employant normalement plus de quatre personnes.

Les établissements fonctionnant normalement avec plus de quatre personnes, y compris le propriétaire,

- peuvent exercer leurs activités, de midi à 18 heures, les dimanches, le jour de la fête de la Reine et le jour d'Action de grâce, sans restriction quant au nombre de membres du personnel.
- ne doivent pas exercer leurs activités, hors des heures comprises entre midi et 18 heures, pendant les jours suivants : les dimanches, le jour de la fête de la Reine et le jour d'Action de grâce.
- ne doivent pas exercer leurs activités le jour de l'An, le Vendredi saint, le jour de Pâques, le jour de la fête du Canada, le jour de la fête du Travail ni le jour de Noël.

Remarque : Les dimanches, le jour de la fête de la Reine et le jour d'Action de grâce, les établissements qui fonctionnent normalement avec plus de quatre personnes ont le choix de rester fermés, sans tenir compte des dispositions énoncées dans un bail ou dans un autre contrat.

Where Can I Obtain Further Information?

Call our 24-hour Inquiry Line

1-800-821-4307 outside Winnipeg

945-3352 in Winnipeg

Internet home page general information, in both English and French:

<http://www.gov.mb.ca/labour/standards/>

This information sheet provides general information on some of the provisions of The Retail Businesses Holiday Closing Act. It is intended as a guide only. For complete information, please refer directly to the Act, or contact the Employment Standards Branch.

Où puis-je obtenir plus d'information?

Communiquez avec notre service de renseignements téléphoniques automatique fonctionnant 24 heures sur 24.

À l'extérieur de Winnipeg, composez le **1 800 821-4307**.

À Winnipeg, faites le **945-3352**.

Vous pouvez également consulter notre page d'accueil à l'adresse ci-dessous. Vous y trouverez des renseignements en français et en anglais.
<http://www.gov.mb.ca/labour/standards/>

Ce bulletin d'information contient des renseignements généraux sur certaines dispositions de la *Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail*. Il doit servir uniquement de guide. Pour des renseignements plus complets, veuillez consulter directement la *Loi* ou contacter la Direction des normes d'emploi.